

3. Le Régime d'assurance médicale a adopté l'année financière comme base de ses opérations, soit du 1^{er} avril au 31 mars. De ce fait, un coût précis «per capita» des services assurés ne peut être obtenu que pour une année financière. Dans le cas de l'année financière 1969-1970, le coût de l'assurance médicale «per capita» pour les services assurés, par province, s'établit comme il suit:

Province	Coût per capita \$
Terre-Neuve	23.86*
Île-du-Prince-Édouard	—
Nouvelle-Écosse	28.93*
Nouveau-Brunswick	—
Québec	—
Ontario	34.65*
Manitoba	40.60*
Saskatchewan	32.38
Alberta	35.60*
Colombie-Britannique	53.59
Territoire du Yukon	—
Territoires du Nord-Ouest	—

* Comme ces provinces ont adhéré au Régime d'assurance médicale au cours de l'année, le coût de leurs services assurés ne représente pas le coût «per capita» pour une période entière de 12 mois.

NOTE: L'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec et les Territoires ne se sont pas joints au programme en 1969-1970.

[Français]

QUESTION RELATIVE À LA PRODUCTION D'ŒUFS

Question n° 115—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. La production canadienne d'œufs répond-elle aux besoins de la consommation du marché domestique?
2. Quel a été le volume des importations d'œufs en coquilles au cours des douze derniers mois?
3. Quelle a été la quantité des œufs décoquillés importés durant les douze derniers mois?
4. De quels pays ces importations provenaient-elles?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: 1. Le tableau ci-dessous contient des données sur le marché des œufs au Canada l'année dernière (1971).

	1 ^{er} janvier au 31 décembre 1971 (millions de douzaines)
Stocks d'œufs au 1 ^{er} janvier	5.8
Production	499.3
Importations	7.3(1)
Ressources totales	512.4
Moins: exportations	3.7
Stock en fin de période	9.3

(1) Comprend 3.2 millions de douzaines d'œufs à couvrir

[L'hon. M. Munro.]

2. Importations d'œufs en coquille entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1971 (dernière période de 12 mois disponible). Quantité: (douzaines): 4,523,678; Valeur: \$5,424,000.

3. Importations d'œufs décoquillés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1971 (dernière période de douze mois disponible): Quantité (livres): 3,065,902; Valeur: \$899,000.

4. Les importations d'œufs en coquille et autres provenaient des pays suivants entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1971: Royaume-Uni, Belgique-Luxembourg, Danemark, France, Allemagne de l'Ouest, Pays-Bas, Hong-Kong, République populaire de Chine, Formose, Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis.

[Traduction]

LA GRÈVE À RADIO-CANADA

Question n° 244—**M. Orlikow:**

1. Quelles pertes, en dollars, la Société Radio-Canada a-t-elle encourues relativement au travail consacré à des émissions qui ont été, par la suite, annulées ou différées en raison de la grève des techniciens de Radio-Canada?

2. A-t-on résilié des contrats de publicité à la radio ou à la télévision de Radio-Canada par suite de la grève des techniciens de Radio-Canada et, dans l'affirmative, a) combien en a-t-on résiliés, b) à combien se chiffraient-ils?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. Il est impossible de calculer au juste la valeur pécuniaire du travail consacré aux émissions et ensuite perdu du fait que des émissions ont été contremandées ou remises à plus tard en raison de la grève des techniciens. Dans le cas des émissions ajournées et qui passeront plus tard à l'antenne, les frais de production ne seront pas perdus, bien qu'il puisse y avoir perte ou gain de recettes publicitaires selon la nature de l'émission et le moment de son passage à l'antenne. Dans le cas des émissions contremandées, parce que leur réalisation a été interrompue et ne peut être menée à bonne fin, ou qui, une fois réalisées, ne peuvent passer à l'antenne plus tard parce qu'elles ne sont plus d'actualité, la perte financière s'établit très difficilement. Dans certains cas les dépenses engagées pour émission laissée en plan sont inférieures au montant prévu au budget pour l'émission en question, et, même en tenant compte du coût très inférieur de l'émission de remplacement, la Société peut avoir réalisé une économie.

Pour montrer combien il est difficile d'en arriver à des chiffres précis, prenons le cas d'une émission qui a coûté \$55,000 avant d'être contremandée en raison des arrêts de travail, sans qu'on puisse récupérer quoi que ce soit du travail accompli. De prime abord, cela représente une perte de \$55,000 de frais de production, mais en fait on avait prévu un montant beaucoup plus important pour l'émission en question. Cette émission non complétée a été remplacée au programme par une émission déjà en stock qui avait coûté beaucoup moins que le solde restant en main. Il en est résulté pour les auditeurs la perte d'une émission de haute qualité, mais, sur le plan des frais, la Société a réalisé une économie. Sous réserve des précisions ci-dessus, le mieux qu'on puisse dire, c'est que les pertes en frais de production jusqu'au 29 février 1972 s'élèvent à moins de 1 p. 100 du budget de production de Radio-Canada pour l'année (1.2 million de dollars sur 151 millions), pertes qui ont été compensées dans une large mesure par les économies en salaire et en heures supplémentaires résultant de la grève des techniciens.